

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DU CAMEMBERT

Séance du 7 Juin 2016

Date de convocation
Vendredi 27 mai 2016

Secrétaire de séance : -
M. GORET Didier

Acte publié le :
le 8 Juin 2016

Membres en exercice : 39
Présents : 33
Pouvoirs : 4
Votants ; 37

Le 7 Juin 2016, à vingt heures trente, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes de Pontchardon, sous la présidence Madame MAYZAUD Marie-Thérèse, Présidente

Etaient présents : Mme MAYZAUD Marie-Thérèse, M. ROMAIN Guy, M. DESLANDES Kléber, M. GORET Didier, Mme LIARD Marie-Christine, M. GOURDEL Sébastien

M. LAIGRE Thierry, M. TOUCHAIN Philippe, M. LAIGRE Jean-Claude, M. HAUTON Charles, M. DE COLOMBEL Bertrand,

M. BIGNON Christophe, M. JARDIN Daniel, M. BRIANCON Gilbert, M. PLUMERAND Jean, M. CHRETIEN Bernard, Mme CLOUET Raymonde, M. TANGUY Gérard, Mme OLIVIER Hélyette, Mme STALLEGGER Pascale, Mme HOULETTE Véronique, Mme BASSET Françoise, M. ROSE Gérard, M. ROBILLARD Denis, Mme LEBRETON Geneviève, M. BIGOT Michel, Mme ROUTIER Isabelle, M. THOUIN Stéphane, Mme PIERRE dit FORTIER Marie-José, Mme GOMEZ Martine, M. BOUE Eric, M. BEQUET Luc, Mme MORIN Amélie,

Etaient absents et excusés :

M. LANGLOIS Georges avait donné pouvoir à M. HAUTON Charles, M. HOORELBEKE était représenté par Mme HOULETTE Véronique, M. BLONDEAU Frédéric était représenté par Mme BASSET Françoise, M. WILLOT Guy avait donné pouvoir à M. ROSE Gérard, M. PINHO Jérémias avait donné pouvoir à M. TOUCHAIN Philippe, Mme TASSUS Marie avait donné pouvoir à M. GOURDEL Sébastien, M. COUSIN Michel, Mme NOEL Isabelle,

20160607-00 ORDRE DU JOUR

- 1- FUSION DES 3 CDC / PAYS DU CAMEMBERT, DE LA REGION DE GACE
DES VALLES DU MERLERAULT
- 2- VOIRIE COMMUNALE - FONDS DE CONCOURS 2016
- 3- ECOLE DE MUSIQUE
 - 3-1 - TARIFS
2016
 - 3-2 - VACATIONS JURY D'EXAMEN
- 4- DECISION MODIFICATIVE - BP 2016
- 5- DIVERS

20160607-01 - FUSION DES 3 CDC : PAYS DU CAMEMBERT, DE LA REGION DE GACE, DES VALLEES DU MERLERRAULT - MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral n°1111-16-00042 portant projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté de communes de la région de Gacé, de la communauté de communes des Vallées du Merlerault et de la communauté de communes du Pays du camembert

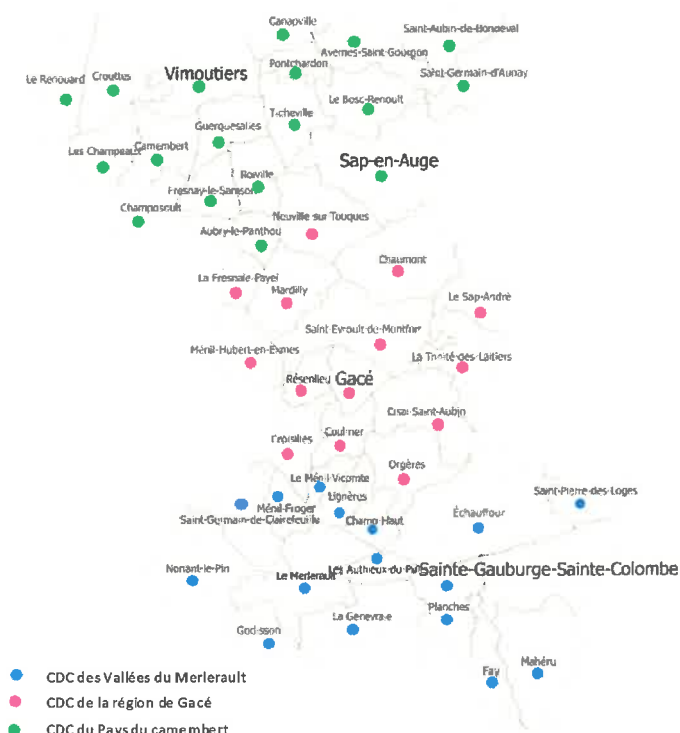
Vu l'accord intervenu entre les 3 communautés de communes : Présidents, Vice-présidents et maires de communes de plus de 1 000 habitants à l'effet de prendre un cabinet d'études pour accompagner les conseils communautaires dans le projet de fusion

Vu la clé de répartition des charges qui seront calculées proportionnellement à la population totale des 3 cdc, sachant que la communauté de communes du Pays du camembert serait le coordonateur du groupement de commandes

Vu le code des marchés publics

Après avoir pris connaissance du cahier des charges qui a été validé par un groupe de travail commun :

■ Un territoire



Designation	Population Totale	Superficie en Km ²	Densité	Nbe de communes
CDC Pays du camembert	7 491	199,48	37,55	18
CDC de la région de Gacé	4 186	162,22	25,80	14
CDC des vallées du Merlerault	4 693	198,46	23,65	16
TOTAL	16 370	560,16	29,22	48

■ Plusieurs phases dans cette accompagnement pour une fusion effective au 1er janvier 2017 :

- Analyse et situation actuelle de l'état des lieux
Les services fourniront les éléments de
- Accompagnement à la détermination des intérêts communautaires et des axes stratégiques qui serviront de base à un « projet de territoire »

- Accompagnement dans l'évaluation des impacts financiers et fiscaux
- Accompagnement dans l'évaluation des impacts structurels et organisationnels
- Accompagnement à la création de la nouvelle communauté de communes
- Autres : missions complémentaires devront être proposées
 - l'accompagnement de la nouvelle communauté de communes durant la 1ere année de mise en oeuvre
 - mise en place du projet de territoire sur l'ensemble du périmètre de la nouvelle communauté de communes

■ la gouvernance de la mission sera assurée par un comité de pilotage :

- **au niveau politique :**

La gouvernance sera assurée par un comité de pilotage composé de **21 personnes**, tel que ci-après :

- **Cdc du Pays du camembert**
9 membres dont : La Présidente, les 6 Vice-présidents, 2 Personnes supplémentaires restant à désigner
- **Cdc des Vallées du Merlerault**
6 membres dont : Le président, les 3 Vice-présidents, Les maires du Merlerault et de Sainte Gauburge - Sainte Colombe
- **Cdc de la Région de Gacé**
- 6 membres dont : La présidente, les 4 Vice-présidents, 1 personne supplémentaire à désigner

Les 3 DGS seront conviés autant que de besoin par le comité de pilotage.

Le comité de pilotage aura vocation à valider toutes les étapes intermédiaires des travaux réalisés et procéder le cas échéant, après concertation à des réorientations.

- **au niveau technique :**

La gouvernance sera assurée par un comité technique composé des 3 directeurs généraux et selon les dossiers abordés par les directeurs généraux des communes et/ou tout personnel disposant de compétences spécifiques sur le sujet traité. Il aura vocation à prendre connaissance (en amont du comité de pilotage) des étapes intermédiaires des travaux réalisés et à procéder le cas échéant à des ajouts, corrections ou modifications qui seront portés à la connaissance du comité de pilotage politique.

■ le calendrier de la mission

- durée globale de la mission : **4 mois**

et une période soutenue pour chacune des phases, pour une étude terminée au 15 décembre 2016.

- à moduler éventuellement

- pour un ordre de service après le 15 août 2016,

■ le bordereau de prix décrira le prix global et forfaitaire de la mission (Coût d'intervention, déplacements, autres frais ...) pour chaque phase, afin de tenir compte de l'avancée des travaux.

■ **décide** d'adopter le cahier des charges tel que proposé plus avant pour la mise en place d'une mission d'accompagnement à la fusion des 3 communautés de communes du Pays du camembert, de la région de Gacé, des Vallées du Merlerault

■ décider de mettre en place avec la communauté de communes de la région de Gacé, des vallées du Merlerault un groupement de commandes pour la réalisation et le suivi de cette mission et autoriser Madame la Présidente à signer la convention afférente

■ **décide** que le remboursement des sommes engagées par la communauté de communes sera réalisée, au prorata des populations totales de chaque territoire déduction faite des recettes qui pourront aider au financement de cette opération (FCVTA, subventions ...)

■ **décide d'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à rechercher tout financement pouvant aider au financement de cette opération

■ **décide d'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à lancer la consultation des cabinets spécialisées pour la réalisation de cette étude, en la forme adaptée (art 28 du CMP)

■ **décide d'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à signer les marchés à intervenir

■ **désigne** pour siéger à la commission d'appel d'offres

- **Cdc du pays du camembert**

Titulaires

Mme MAYZAUD M-Thérèse
M. de COLOMBEL Bertrand

Suppléants

M. BLONDEAU Frédéric
M. TOUCHAIN Philippe

- **Cdc des Vallées du Merlerault**

Titulaires

M. FERET Luc
M. LANGLOIS Paul

Suppléants

M. CORMIER J-Marie
M. QUEUDEVILLE Jacques

- **Cdc de la Région de Gacé**

Titulaires

Mme NOGUES Nelly
M. DREUX François

Suppléants

M. CHOULET Jean-Marie
M. FERET Jean-Pierre

■ **dit**, après avoir procédé par vote à main levée que le comité de pilotage politique de la communauté de communes du Pays du camembert sera composé des 9 membres suivants :

- la Présidente : M Th MAYZAUD
- Les Vice-présidents G ROMAIN
K DESLANDES
M Ch LIARD
F BLONDEAU
D GORET
S GOURDEL

- de 2 membres supplémentaires désignés par le conseil communautaire

* ROSE Gérard, Sap en Auge, Commune de + de 1 000 hbts

* LANGLOIS Georges, le RENOUARD

20160607-02 - - FUSION DES 3 CDC : PAYS DU CAMEMBERT, DE LA REGION DE GACE, DES VALLEES DU MERLERRAULT - MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DECISION MODIFICATIVE

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération 20160607-01 décident de la mise en place d'une mission d'accompagnement pour la fusion des 3 cdc

■ **décide** d'ouvrir les crédits suffisants - Opération 13 de la section d'investissement

■ décide, au vu des critères de population ainsi qu'il suit :

Designation	Population totale
CDC Pays du camembert	7 491
CDC de la région de Gacé	4 186
CDC des vallées du Merlerault	4 693
TOTAL	16 370

d'adopter la décision modificative au Budget principal de la cdc

Chap	Article	R/O	Fonction	Libellé	BP 2016 mémoire	Pour	DM N°
D							
67	678	R	.01	Autres charges complémentaires	150 000,00	-	19 126,99
.023	.023	O	.01	Virement à la S°investissement	604 299,23		19 126,99
Total des dépenses de fonctionnement					754 299,23		-
R							
Total des recettes de fonctionnement					-		-
Section d'investissement					Montant		
Chap	Article		Fonction	Libellé	BP 2016 mémoire	Pour	DM N°
D							
.020	.020	R	.01	Dépenses imprévues			
18	2031	R	.01	Frais d'études			50 000,00
Total des dépenses d'investissement					-		50 000,00
R							
.021	.021	O	.01	Virement de la S°fonctionnement	604 299,23		19 126,99
10	10222	R	.01	FCTVA	513 085,00		8 202,00
13	13158	O	.01	Subv° Autres groupement * Cdc Région de Gacé * Cdc Vallée du Merlerault			10 688,24 11 982,77
Total des recettes d'investissement					1 117 384,23		50 000,00

20160607-03 - FUSION DES 3 CDC : PAYS DU CAMEMBERT, DE LA REGION DE GACE, DES VALLEES DU MERLERRAULT - GROUPES DE TRAVAIL

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°20160607-01 décidant le recrutement d'un cabinet d'études pour accompagner les 3 cdc

Vu la proposition de créer des groupes de travail de 10 personnes pour réaliser l'état des lieux des compétences tels que ci-après :

- Les Présidents sont membres de droit
- les 3 Vice-président en charge actuellement des compétences
- 7 membres issus des conseils communautaires et/ou des conseils municipaux
 - 3 membres pour la cdc du Pays du camembert
 - 2 membres pour la cdc de la Région de Gacé
 - 2 membres pour la cdc des Vallées du Merlerault

■ décide de désigner, après avoir procédé par vote à main levée pour siéger dans les groupes de travail, à savoir

❖ **FINANCES**

- M. TOUCHAIN Philippe
- M. ROBILLARD Denis
- M. LAIGRE Thierry
- M. DE COLOMBEL Bertrand

❖ **PERSONNEL**

- M. TOUCHAIN Philippe
- M. ROSE Gérard
- Mme LIARD Marie Christine
- M. ROMAIN Guy

❖ **DEVELOPPEMENT (Economie, emplois, numérique)**

- M. ROMAIN Guy, Vice-président
- M. GOURDEL Sébastien
- M. HAUTON Charles
- M. TANGUY Gérard

❖ **TOURISME**

- M. BLONDEAU Frédéric, Vice-président
- Mme ROUTIER Isabelle
- M; ROBILLARD Denis
- Mme STALLEGGER Pascale

❖ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (Urbanisme ...)**

- M. GORET Didier, Vice-président
- M. HAUTON Charles
- M. HOORELBEKE Dominique
- M. BIGNON Christophe

❖ **ASSAINISSEMENT - EAU - GEMAPI**

- M. GORET Didier, Vice-président
- M. BIGOT Michel
- M. WILLOT Guy
- M. BIGNON Christophe

❖ **SERVICES A LA PERSONNE - SANTE**

- M. ROBILLARD Denis
- Mme TASSUS Marie
- M. ROSE Gérard
- Mme LEBRETON Geneviève

❖ **VOIRIE**

- M. DESLANDES Kléber, Vice-président
- M. BIGOT Michel
- M. LAIGRE Thierry
- M. PLUMERAND Jean

❖ **ENSEIGNEMENT - PETITE ENFANCE - ENFANCE - ADOS**

- Mme LIARD Marie-Christine, Vice-président
- M. PINHO Jérémias
- Mme BASSET Françoise
- M. ROSE Gérard

❖ **CULTURE**

- M. BLONDEAU Frédéric, Vice-président
- Mme ROUTIER Isabelle
- M. LANGLOIS Georges
- Mme STALLEGGER Pascale

❖ **SPORTS**

- M. THOUIN Stéphane
- M. WILLOT Guy
- M. PINHO Jérémias
- M. HOORELBEKE

❖ **ORDURES MENAGERES**

- M. ROMAIN Guy, Vice-président
- M. BLONDEAU Frédéric
- M. HAUTON Charles
- M. WILLOT Guy

20160607-04 - FUSION DES 3 CDC : PAYS DU CAMEMBERT, DE LA REGION DE GACE, DES VALLEES DU MERLEREAULT- DELAI

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral n°1111-16-00042 portant projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté de communes de la région de Gacé, de la communauté de communes des Vallées du Merlerault et de la communauté de communes du Pays du camembert du 1er janvier 2017

Considérant l'importance du travail à mener tant au niveau des compétences à exercer qu'à celui de l'incidence fiscale et budgétaire (communautaire et communale) des décisions qui seront prises

Considérant l'importance pour les élus de pouvoir se prononcer sur des données précises et de pouvoir en appréhender toutes les conséquences

■ **demande** à Madame le Préfet de l'Orne un délai supplémentaire d'un an pour le démarrage de la fusion des 3 communautés de communes du Pays du camembert, de la région de Gacé et des Vallées du Merlerault

20160607-02 VOIRIE COMMUNALE - FONDS DE CONCOURS

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 1er février 2016 décidant la mise en place d'un programme exceptionnel de voirie et de l'instauration d'un fonds de concours de 20% pour les voiries réalisées en enrobé

Considérant qu'une partie du programme a d'ores et déjà été réalisée

1- **■ décide d'adopter le plan de financement** pour la réalisation de la voie : VC 1 sur la commune de Crouttes ainsi qu'il suit :

Libellé		Montant	
		HT	TTC
CROUTTES VC 1		36 859,80	44 231,76
S/total travaux		36 859,80	44 231,76
FCTVA			6 046,48
Participation des collectivités			
<i>Commune de Crouttes</i>	20%		7 371,96
<i>Cdc du Pays du camembert</i>			30 813,32
Total du projet			44 231,76

■ fixe le montant du fonds de concours à verser par la commune de Crouttes à la somme de **7 371.96 €**

2- **■ décide d'adopter le plan de financement** pour la réalisation de la voie : VC 5 - Route de St Germain de My sur la commune de Vimoutiers ainsi qu'il suit

Libellé		Montant	
		HT	TTC
VIMOUTIERS C-5 RTE ST GERMAIN		59 525,16	71 430,19
S/total travaux		59 525,16	71 430,19
FCTVA			9 764,51
Participation des collectivités			
<i>Commune de Vimoutiers</i>	20%		11 905,03
<i>Cdc du Pays du camembert</i>			49 760,65
Total du projet			71 430,19

■ fixe le montant du fonds de concours à verser par la commune de Vimoutiers à la somme de **11 905.03 €**

3- **■ décide d'adopter le plan de financement** pour la réalisation de la voie : VC 4 - Rue du Perré sur la commune de Vimoutiers ainsi qu'il suit

Libellé		Montant	
		HT	TTC
VIMOUTIERS C-4 RUE DU PERRE		32 346,27	38 815,52
S/total travaux		32 346,27	38 815,52
FCTVA			5 306,08

Participation des collectivités			
Commune de Vimoutiers	20%		6 469,25
Cdc du Pays du camembert			27 040,19
Total du projet			38 815,52

■ fixe le montant du fonds de concours à verser par la commune de Vimoutiers à la somme de **6 469.25 €**

4- ■ décide d'adopter le plan de financement pour la réalisation de la voie : C-3 - Rue du La Verette sur la commune de Sap en Auge ainsi qu'il suit

Libellé		Montant	
		HT	TTC
SAP EN AUGÉ C-3 VERETTE		25 371,57	30 445,88
S/total travaux		25 371,57	30 445,88
FCTVA			4 161,95
Participation des collectivités			
Commune Sap en Auge	20%		5 074,31
Cdc du Pays du camembert			21 209,62
Total du projet			30 445,88

■ fixe le montant du fonds de concours à verser par la commune de Sap en Auge à la somme de **5 074.31 €**

5- ■ décide d'adopter le plan de financement pour la réalisation de la voie : C-2 - Rue des Terriers sur la commune de Sap en Auge ainsi qu'il suit

Libellé		Montant	
		HT	TTC
SAP EN AUGÉ C-2 LES TERRIERS		26 237,84	31 485,41
S/total travaux		26 237,84	31 485,41
FCTVA	16,404		4 304,06
Participation des collectivités			
Commune Sap en Auge	20%		5 247,57
Cdc du Pays du camembert			21 933,78
Total du projet			31 485,41

■ fixe le montant du fonds de concours à verser par la commune de Sap en Auge à la somme de **5 247.57 €**

6- dit que les sommes sus-exposées seront encaissées à l'article 13141 du Budget principal de la communauté de communes

20160607-03 - ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DU CAMEMBERT - TARIFS 2016

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2015 fixant les tarifs d'accès de l'école de musique

■ **décide de fixer**, à compter du 1er septembre 2016, les tarifs d'accès à l'école de musique du Pays du camembert ainsi qu'il suit :

Tarifs d'inscription	2015-2016		2016-2017	
	Lieu de résidence		Lieu de résidence	
	Pays du camembert	Hors cdc	Pays du camembert	Hors cdc
Formation musicale (inscription annuelle)				
1er enfant	36,00 €	72,00 €	37,00 €	73,00 €
2eme enfant	32,00 €	64,00 €	33,00 €	65,00 €
3eme enfant et au-delà	27,00 €	54,00 €	28,00 €	55,00 €
Adultes	75,00 €	150,00 €	76,00 €	151,00 €
Instruments (hors piano) (inscription annuelle)				
1er enfant	51,00 €	102,00 €	52,00 €	103,00 €
2eme enfant	45,00 €	90,00 €	46,00 €	91,00 €
3eme enfant et au-delà	33,00 €	75,00 €	34,00 €	76,00 €
Adultes	111,00 €	222,00 €	112,00 €	223,00 €
Piano (inscription annuelle)				
1er enfant	60,00 €	120,00 €	61,00 €	121,00 €
2eme enfant	48,00 €	100,00 €	49,00 €	101,00 €
3eme enfant et au-delà	41,00 €	82,00 €	42,00 €	83,00 €
Adultes	126,00 €	252,00 €	127,00 €	253,00 €
Chorale	30,00 €	45,00 €	31,00 €	46,00 €

* Réduction de 50% pour les musiciens de l'orchestre d'harmonie, applicables sur les tarifs d'inscription en formation musicale et (ou) en instrument

* Tarif enfant applicable aux étudiants et aux demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif

■ **décide de fixer**, à compter du 1er septembre 2016 les tarifs annuels de location des instruments de musique ainsi qu'il suit :

Tarifs des locations instrumentales à l'année		1ere année de location	2eme année de location	3eme année de location
Flûte et clarinette	2015	57,00 €	114,00 €	201,00 €
	2016	57,00 €	117,00 €	204,00 €
Trompette Saxophone Trombone	2015	57,00 €	94,00 €	139,00 €
	2016	57,00 €	96,00 €	141,00 €
Tuba Tambour	2015	57,00 €	81,00 €	111,00 €
	2016	57,00 €	84,00 €	114,00 €
Caution :				100,00 €

Les versements pourront être effectués au trimestre.

20160607-03 ECOLE DE MUSIQUE - VACATIONS JURY EXAMEN

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2015 concernant le personnel affecté à l'école de musique

Vu l'organisation des jurys d'examen pour l'évaluation de fin d'année des classes instrumentales

■ **décide de fixer** ainsi qu'il suit, le système d'indemnisation des personnes qui interviendront en leur qualité de jury pour les évaluations de l'école de musique

* 1 heures 20 de surveillance x 11.66 =	14.00 €
* 2 heures d'enseignement x 21.86 =	<u>43.72 €</u>
	57.72 €

20160607-04 - DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le budget primitif 2016 adopté par l'assemblée le 11 avril 2016

■ **décide d'adopter** la décision modificative au Budget primitif de la communauté de communes ainsi qu'il suit :

<i>Section de fonctionnement</i>					Montant		
Chap	Article	R/O	Fonction	Libellé	BP 2016 mémoire	Pour	DM N°
D							
.022	.022	.0	.01	Dépenses imprévues	20 000,00	-	985,00
.023	.023	0	.01	Virement à la S°investissement	604 299,23		985,00
Total des dépenses de fonctionnement					624 299,23		-
R							
Total des recettes de fonctionnement					-		-
<i>Section d'investissement</i>					Montant		
Chap	Article		Fonction	Libellé	BP 2016 mémoire	Pour	DM N°
D							
.0061	2132	R	.90	Division VIPLAST-Terrain			985,00
Total des dépenses d'investissement					-		985,00
R							

.021	.021	0	.01	Virement de la S°fonctionnement	-	985,00
Total des recettes d'investissement					-	985,00

La Présidente
Marie-Thérèse MAYZAUD